



COMMUNE DE LANVEOC - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 5

Du 5 JUIN 2026 - DELIBERATION N° 6

Actualisation des montants du guide interne des achats de la commune

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Christine LASTENNET, Maire.

Etaient présents : Mme Claire ADAM, Mme Cécile DABARD, Mme Sylvie DESPLAT, M. Laurent GUILLON, M. Richard KLEIN, Mme Laurence MARTIN, M. Frédéric MONFORT, M. Stéphane NESZTLER, Mme Yuna PENNEC, Mme Carine RENSONNET, M. Fabien ROHEL, M. Julien ROZEN,

Absents ayant donné pouvoir : Mme Emilie LECAS ayant donné pouvoir à Mme Cécile DABARD, M. Marc JOSEPH-TEYSSIER ayant donné pouvoir à M. Laurent GUILLON, M. Frédéric LAUDE ayant donné pouvoir à M. Frédéric MONFORT ; Mme Julia ROUGE GAY ayant donné pouvoir à Mme Yuna PENNEC ; M. Raymond SAGET ayant donné pouvoir à Mme Christine LASTENNET.

Absents excusés : Mme Patricia MARCHETEAU

M. Stéphane NESZTLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion la DGS.

Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer valablement

Le rapporteur rappelle que par une délibération en date du 19 mars 2025, le conseil municipal a approuvé un guide interne des achats afin d'encadrer les différents types de marché de fournitures et services ou de travaux pour les montants inférieurs aux procédures formalisées imposées par le Code de la Commande Publique. Le guide et la délibération faisaient alors mention des seuils qui étaient en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025, et notamment 40 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et 100 000 € HT pour les marchés de travaux.

Un décret en date du 29 décembre 2025 est intervenu et a modifié les seuils des marchés pour la période 2026-2027, en réévaluant notamment le seuil des marchés de fournitures et services à 60 000 € HT et en pérennisant la dispense de publicité formelle pour les marchés de travaux lorsque la valeur est inférieure à 100 000 € HT.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de mettre à jour le guide interne des achats en intégrant les nouveaux seuils validés par le législateur. Pour le guide interne de la commune de LANVEOC, les changements impactent les procédures « MAPA 2 », « MAPA 3 » et « MAPA 4 ».



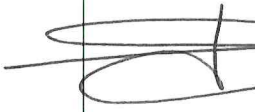
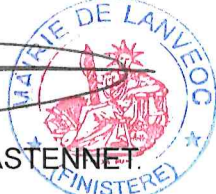
Le guide actualisé est joint à la présente délibération pour validation, les modifications proposées apparaissant en surbrillance.

Etant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE l'actualisation des montants du guide interne des achats.

AUTORISE le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<p>Le secrétaire de séance,</p>   <p>M. Stéphane NESZTLER</p>	<p>Le Maire,</p>   <p>Christine LASTENNET</p>
---	--